

Cabinet d'Avocat

**Docteur en Droit
Maître de Conférences à la Faculté Libre de Droit
Enseignant vacataire à Science Po Lille
Avocat au Barreau de Lille**

Lille, le 07 Janvier 2021

**Direction Territoriale de Prévention et d'Action sociale Métropole Lille
Pole enfance Jeunesse, Famille
SERVICES DE L'ASE**

OBJET : MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

N/Réf : /2020/030

V/Réf :

Madame, Monsieur,

Je suis saisie du soutien des intérêts de Madame H, la mère de O H, qui a fait l'objet d'un placement dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance par une décision du Juge des enfants de Lille date du 27 juillet 2020 .

Dans différents rapports d'informations ou notes communiqués par vos services au Procureur de la République près le Tribunal de Judiciaire de Lille ainsi qu'au Juge des enfants près du même tribunal, on peut lire différentes informations concernant Madame H notamment sur sa situation familiale ou personnelle, lesquelles sont considérées comme mensongères par ma cliente. Il s'agit notamment de :

- « **Madame présente des angoisses de mort concernant son enfant** », p. 2 Note du 10 août 2020, N. Descamps, Référente Enfance volante ;
- « **D'origine malienne, Madame H a une histoire très lourde à porter sur laquelle elle donne peu d'informations** ». Signalement d'enfants en danger – demande de placement, 15/07/2020, p. 5 ;
- « **Elle est arrivée en Belgique en 2003 pour se marier avec le père de son fils A S. Ce dernier lui a ensuite été retiré, c'est pourquoi il a toujours vécu à Anvers chez son père.** » Signalement d'enfants en danger – demande de placement, 15/07/2020, p. 5 ;
- « **En raison d'une pathologie dépressive Madame H bénéficie d'un statut d'invalidité en Belgique et d'une pension de 1500 euros/mois renouvelée à distance jusqu'à décembre 2020.** » Signalement d'enfants en danger – demande de placement, 15/07/2020, p. 5.

Parce que nombre de ces informations fausses ont certainement porté préjudice à ma cliente car elles ont participé à la décision de placement de son fils O H, Madame H est en droit de vous interpellier sur ces affirmations dénuées de tout élément de preuve.

Par la présente, je vous mets en demeure de répondre sous huitaine à ces éléments.

Cabinet d'Avocat

**Docteur en Droit
Maître de Conférences à la Faculté Libre de Droit
Enseignant vacataire à Science Po Lille
Avocat au Barreau de Lille**

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations les meilleures.

Pièces communiquées :

- 1. Extraits des documents cités comportant les informations considérées comme mensongères**